

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 8

Date Affichage
03/03/2022

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,

Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.

Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'une borne de recharge de véhicules électriques. Cette borne serait placée sur le parking Rentado, elle permettra la charge de deux véhicules en 45 mn.

La compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » ayant été transférée, c'est le SYDEEL qui étudie le projet.

Ce dernier a transmis un plan de financement estimatif qui sera à affiner en fonction de l'étude de raccordement faite par ENEDIS. Le projet s'élève à 50 741,80 € HT avec une prime ADVENIR de 8 200 € et une participation du SYDEEL de 11 200 €. La commune sollicite l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 21 193.44 € soit près de 42 % du montant de l'opération. L'autofinancement de la commune serait donc de 10 148.36 €.

L'objectif est d'avoir cette borne fonctionnelle à l'automne 2022.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Dépenses (HT) | | Recettes | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------------|
| Mise en place borne de recharge véhicules électriques | 50 741.80 € | Primes ADVENIR | 8 200.00 € (16.16 %) |
| | | Participation SYDEEL | 11 200.00 € (22.07 %) |
| | | Etat DETR | 21 193.44 € (41.77 %) |
| | | Autofinancement | 10 148.36 € (20 %) |
| TOTAL | 50 741.80 € | TOTAL | 50 741.80 € |

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU l'estimatif présenté par le SYDEEL 66 pour la borne de recharge de véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ADOpte le plan de financement du SYDEEL sur la mise en place d'une borne de recharge de véhicules électriques, tels qu'exposés ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local (FSIPL).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 10 Mars 2022

Le Maire,
 PETITQUEUX Philippe.

